



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0042

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0043

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0044

N° de feuillet :

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Lucas KERN, conseiller municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat venant directement après le dernier élu est Monsieur Christian FRITSCH.

Le Conseil Municipal ,

- PREND acte de la démission de Monsieur Lucas KERN,
- PREND acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Christian FRITSCH.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0045

N° de feuillet :

4. Modification de la composition de différentes commissions communales - Lucas KERN

Suite à la démission de Monsieur Lucas KERN, Monsieur le Maire expose qu'il convient de le remplacer dans les différentes commissions dans lesquelles il était membre :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Commission Cadre de Vie et Démocratie Locale
- OMSALS

Il est proposé de modifier la composition des commissions suivantes :

- Commission Cadre de Vie et Démocratie Locale : Monsieur Christian FRITSCH
- OMSALS : Monsieur Hubert HOERNER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE les modifications de composition des commissions susmentionnées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0046

N° de feuillet :

5. Modification de la composition de différentes commissions communales - Gilles BETTINGER

Suite à la démission de Monsieur Gilles BETTINGER, Monsieur le Maire expose qu'il convient de le remplacer dans les différentes commissions dans lesquelles il était membre :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Commission Education, Culture et Jeunesse
- Commission d'Appel d'Offre (CAO)
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Il est proposé de modifier la composition des commissions suivantes :

- Commission Education, Culture et Jeunesse : Madame Stéphanie KRAUTH-HETZEL
- Commission d'Appel d'Offre (CAO) : Madame Elsa BARBIER Titulaire, Monsieur Denis SCHWEYER Suppléant
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : Madame Stéphanie KRAUTH-HETZEL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE les modifications de composition des commissions susmentionnées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0047

N° de feuillet :

6. Approbation du Contrat de Territoire Nord Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Ainsi, la CEA a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires qui mobilise d'une part, des moyens en ingénierie de la Collectivité Européenne d'Alsace et des 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et d'autre part, des moyens financiers (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace sur des enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique,
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable,
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat précité.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0047-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0048

N° de feuillet :

7. Désignation du référent déontologue de l' élu local

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le référent déontologue doit être désigné par délibération du Conseil Municipal avant le 1^{er} juin 2023.

Les missions du référent déontologue peuvent être assurées :

- soit par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élus local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,
- soit par un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Enfin, plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Il est envisagé que la désignation du référent déontologue de l'élus local soit mutualisée à l'échelle des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de Haguenau par délibérations concordantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER un référent déontologue de l'élus local dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 compétent à l'égard des élus de la Commune de Schweighouse-sur-Moder,
- DESIGNER Monsieur Christophe MICHEL, Premier conseiller au Tribunal Administratif de Strasbourg, comme référent déontologue des élus de la Commune de Schweighouse-sur-Moder,
- DECIDER que Monsieur Christophe MICHEL exercera ses missions jusqu'aux prochaines élections des conseillers municipaux,
- DECIDER que le référent déontologue de l'élus local assure les différentes missions suivantes :
 - il apporte aux élus locaux qui le saisissent tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élus local,
 - il informe et sensibilise l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats,
 - il participe, en particulier, par cette information et par ses avis à la prévention et à la lutte contre les conflits d'intérêts,
 - il peut également éclairer les élus qui le souhaitent dans leurs obligations de déclarations d'intérêts et de patrimoine,
 - il élabore un rapport annuel d'activité dressant un état des lieux de l'application des principes déontologiques et, le cas échéant des manquements constatés au sein de la collectivité et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée. Ce rapport est adressé à l'organe délibérant de manière confidentielle et anonymisée. Les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa fonction seront mis à sa disposition,
- PRECISER que le référent déontologue peut être saisi par tout élus local par tout moyen écrit (courriel ou courrier sous double-enveloppe) par le moyen d'un formulaire de saisine ci-joint à la présente délibération. Le référent déontologue traite toutes les demandes dans un délai raisonnable qui n'excède pas deux mois,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- PRECISE que le référent déontologue de l' élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 14 du Code pénal,
- PRECISE que la fonction de référent déontologue de l' élu local est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l' exercice de ses fonctions, le référent déontologue de l' élu local ne peut solliciter ni recevoir.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0048-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0049

N° de feuillet :

8. Modification de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou un incinérateur de déchets ménagers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2020, la commune avait instauré la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

stockage ou un incinérateur de déchets ménagers et fixé le montant de cette taxe à 0,25 € par tonne de déchets ménagers incinérés.

En effet, toute commune peut, par délibération du Conseil Municipal, établir une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés ou d'incinération de déchets ménagers, installée sur son territoire et non exclusivement utilisée pour les déchets produits par l'exploitant.

Cette délibération doit être prise avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition, et est plafonnée à 1,5 € la tonne entrant dans l'installation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- FIXE le montant de cette taxe à 0,50 € par tonne de déchets ménagers incinérés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0050

N° de feuillet :

9. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : modification des tarifs

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui réforme la fiscalité de l'affichage

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

publicitaire, ce dernier a, par délibérations en date des 29 mars 2010 et 4 juin 2014, instauré et fixé les montants de la TLPE qui se substitue à la taxe sur les emplacements publicitaires.

En outre, l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces maximums sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 6 % pour 2022).

Les tarifs maximaux de la TLPE s'élèvent dès lors à 23,30 € pour les enseignes et les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) et 69,90 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique). Ces maximums sont doublés pour chaque fraction de superficie d'affichage supérieure.

Les tarifs fixés par délibération en date du 1^{er} juin 2022 pour la première fraction de superficie d'affichage, s'élevaient à :

- 16,70 €/m² pour les enseignes ainsi que les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)
- 50,10 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique).

Il est dès lors envisagé de modifier les tarifs TLPE selon les modalités suivantes :

Enseignes	Tarifs
Inférieures à 7 m ²	Exonérées
7 m ² < Sup ≤ 12 m ²	17,70 € / m ²
12 m ² < Sup ≤ 50 m ²	35,40 € / m ²
Sup > 50 m ²	70,80 € / m ²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m ²	17,70 € / m ²
Superficie > 50 m ²	35,40 € / m ²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m ²	53,10 € / m ²
Superficie > 50 m ²	106,20 € / m ²

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACTUALISE et FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0050-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0051

N° de feuillet :

10. Acquisition de parcelles forestières aux héritiers de Madame Alice HASENFRATZ

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs massifs forestiers le long de la RD 919 (route de Neubourg) ont été fragilisés par suite de différentes intempéries.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La commune a transmis aux propriétaires concernés un courrier les sensibilisant sur les risques liés à la chute d'arbres et leur indiquant que la commune pouvait se porter acquéreur des parcelles concernées.

Dans ce cadre, la commune a été saisie par les héritiers de Mme Alice HASENFRATZ née LAUBACHER en vue de céder les parcelles suivantes :

Section 23 parcelle n° 11	lieu-dit « Rammenhard Links » avec une contenance de 7,73 ares
Section 23 parcelle n° 151	lieu-dit « Rammenhard Links » avec une contenance de 21,47 ares
Section 23 parcelle n° 15	lieu-dit « Rammenhard Links » avec une contenance de 7,41 ares

Soit au total : 36,61 ares

au prix de 1 830,50 € pour le terrain nu ainsi que 6 421,39 € pour le bois soit un montant total pour l'ensemble de 8 251,89 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles forestières référencées ci-dessus aux héritiers de Mme Alice HASENFRATZ née LAUBACHER au prix de 8 251,89 €,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0052

N° de feuillet :

11. Main levée d'un droit de résolution de vendre : M. et Mme LOTTMANN

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me LIENHARD, Notaire à Strasbourg le 14 octobre 1981, M. et Mme LOTTMANN ont

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

acquis un terrain 15 rue Albert Schweitzer, section 22 parcelle 471/70, d'une contenance de 6,74 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit un droit de résolution de la vente au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder en garantie de l'engagement de construire dans un délai de deux ans à compter du 14 octobre 1981 et de la restriction au droit de disposer résultant de l'interdiction d'aliéner l'immeuble avant l'achèvement de la construction.

Ces conditions ayant été satisfaites dans l'intervalle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit à la résolution de vendre inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0053

N° de feuillet :

12. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune : SCI MILLENIUM

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me MISCHLER, Notaire à Soultz-sous-Forêts le 23 octobre 2000, la SCI Millenium dont

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

la gérance est assurée par Madame Carole MORTIER, a acquis un terrain au 5 rue de l'écorçage, section 30 parcelle 346, d'une contenance de 25,24 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder, une interdiction de revendre la parcelle sans l'accord de la commune et un droit à la résolution de la vente pour garantir l'exécution des dispositions du lotissement et l'engagement de construire.

Au regard du projet de cession envisagé à savoir une partie du fond de la parcelle ci-évoquée et la conservation de la majeure partie de la parcelle par la SCI Millenium ainsi que de l'exécution des dispositions du lotissement et l'engagement de construire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée des droits inscrits au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0054

N° de feuillet :

13. Acquisitions de parcelles en la forme administrative

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date des 22 juin 2016, 21 septembre 2016 et 26 octobre 2016, ce dernier avait notamment

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

autorisé l'acquisition des parcelles suivantes au prix de 457,14 € de l'are suite aux travaux de réfection de la voirie et de l'éclairage public de la Petite Rue Breitung.

Suite au désistement de l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts dans la gestion de ces dossiers, il est envisagé de recourir à la forme administrative, pour les dossiers suivants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE LA PARCELLE	PARCELLES	SUPERFICIE	PRIX EN €
ARONDEL Yves et BELGRAND Bérénice	13 Petite rue Breitung	N°227 section 4	26 m ²	118,90
HASENFRATZ Edmond et HASENFRATZ Gaby	21 Petite rue Breitung	N°235 section 4	17 m ²	77,75
Les héritiers de MICHEL Joséphine	2 Petite rue Breitung	N°815 section 21	16 m ²	73,20
CAMPISI Guiseppe et SAMUEL Anne	4 Petite rue Breitung	N°817 section 21	15 m ²	68,57
STARCK Emmanuel et ISOUARD Karine	12 Petite rue Breitung	N°827 section 21	23 m ²	105,20
GERMAIN Stéphane et GUTMANN Laurence	19 Petite rue Breitung	N°233 section 4	9 m ²	41,16
GERMAIN Stéphane et GUTMANN Laurence	19 Petite rue Breitung	N°231 section 4	12 m ²	54,88
HOERNER Bernard et SCHLEIFFER Marlène	13 rue Breitung	N°813 section 21	28 m ²	128,60
JOREL Fabrice et KIPP Martine	15 Petite rue Breitung	N°229 section 4	12 m ²	54,88
JOSTEN Jean-Jacques et WASSONG Lydie	11 Petite rue Breitung	N°225 section 4	4 m ²	18,29
Les héritiers de LOEFFLER Charles et DENIGER Michèle	10 Petite rue Breitung	N°823 section 21	1 m ²	4,57
Les héritiers de KOCH Joseph et MARTZ Louise	62 route d'Ohlungen	N°237 section 4	43 m ²	196,66

En effet, en application de l'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les communes ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles. Monsieur le Maire pouvant agir en qualité de Notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- MAINTIENT l'acquisition des parcelles précitées au prix de 457,14 € de l'are, soit un montant total de 1 084,40 €,
- CHARGE Monsieur le Maire à dresser les actes ci-évoqués en la forme authentique,
- AUTORISE Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, à signer lesdits actes en la forme authentique au nom de la commune.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0054-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0055

N° de feuillet :

14. Modification de la délibération portant achat de parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 mars 2023, ce dernier avait notamment autorisé le rachat à l'EPF d'Alsace de deux parcelles cadastrées sections

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

51 n°178/48 et 320/218 en vue d'y implanter des logements sociaux ainsi que la parcelle section 50 n°177/48 au prix de 84 240 € TTC.

Après vérifications, il s'agit d'une part, d'un prix Hors Taxe (HT), le montant de cette acquisition s'élève donc à 84 240 € HT soit 86 185,65 € TTC et d'autre part, de la parcelle section 50 n°178/48 et non section 51 n°178/48.

Il convient dès lors de modifier la délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- MODIFIE la délibération 2023DEL_0028 en substituant les mentions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 (Mme Barbier + 1 procuration de M. Fritzinger, M. Schweyer, Mme Krauth-Hetzel)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0056

N° de feuillet :

15. Présentation de la saison culturelle 2023/2024

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. La saison culturelle 2023/2024

La saison culturelle 2023/2024 proposera une programmation axée en direction du jeune public et d'un public familial.

Cette saison culturelle se déploiera dans toute la commune, du Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling » au site scolaire Marelle-Moulin, ainsi que qu'au théâtre de Haguenau pour une représentation.

La programmation dédiée au milieu scolaire proposera 7 spectacles de disciplines différentes dont un spectacle à destination des collégiens et un spectacle bilingue.

La saison tout public proposera 8 spectacles et 2 manifestations (1^{er} week-end de juillet et animations de Noël).

Le budget de la programmation de la saison culturelle 2023/2024 est fixé au total à 86 000 € et à 18 500 € au titre du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), service destinée aux employeurs qui emploient occasionnellement des intermittents du spectacle, soit un montant de 104 500 €.

2. Les tarifs municipaux de la culture

Les tarifs municipaux fixés par arrêté municipal sont maintenus pour la saison 2023/2024 et s'élèvent pour mémoire à :

Spectacle Jeune Public	5 € tarif unique prévente	6 € tarif unique sur place
Spectacle Scolaire	2,50 € (gratuit pour les accompagnateurs)	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	15 € tarif unique	
Atelier Culture numérique jeunesse	90 € tarif enfant annuel	110 € tarif ado annuel

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de la saison culturelle,
- APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle 2023/2024 à hauteur de 104 500 €,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2023/2024,
- PREND acte des tarifs municipaux fixés par arrêté municipal pour la saison culturelle 2023/2024.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0056-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0057

N° de feuillet :

16. Pass'Loisirs

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. L'opération Pass'Loisirs 2023

Le Pass'Loisirs sera lancé cet été du 10 juillet au 4 août 2023.

Durant quatre semaines, des activités sportives et culturelles sont proposées aux jeunes de 4 à 17 ans habitants de Schweighouse-sur-Moder ou licenciés dans une des associations participant à l'opération. Les jeunes sont encadrés par des intervenants des différentes associations qui sont rémunérés à l'heure.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2016, la subvention à verser aux associations a été fixée à hauteur de 13 € de l'heure d'encadrement.

Les créneaux horaires alloués aux activités se répartiront du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (soit 8h par jour maximum) à l'exception du 14 juillet 2023 où aucune activité n'aura lieu.

2. Le tarif municipal de l'opération

Le tarif municipal fixé par arrêté municipal est maintenu en 2023 et s'élève pour mémoire à :

Pass'Loisirs	8,00 € par jeune
--------------	------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération Pass'Loisirs 2023,
- CONFIRME la subvention à verser aux associations, fixée à 13 € de l'heure d'encadrement,
- PREND acte du tarif municipal fixé par arrêté municipal pour l'opération 2023.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0057-DE



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Ritt', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 067-216704585-20230524-2023DEL_0057-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0058

N° de feuillet :

17. Subvention énergies renouvelables

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

A. Subvention énergies renouvelables :

M. WEISS Gérard, 3 B rue des Jardins : Chaudière à bois à alimentation automatique : 250 €

B. Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
ADAM Pierre-Luc	3 rue Huck	188,52 €
ZORES Serge	4 rue de la Bruyère	267,54 €
	TOTAL	456,06 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0059

N° de feuillet :

18. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2022/2023.

Le montant total de la facture s'élève à 1 800 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70% du coût du transport soit un montant de 1 260 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 260 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0060

N° de feuillet :

19. Subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) de Schweighouse-sur-Moder

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Schweighouse-sur-Moder concernant l'acquisition d'un tracteur tondeuse d'une valeur de 5 199 €.

Selon usage, ce type d'équipement est subventionné à hauteur de 15 % soit une subvention prévisionnelle de 779,85 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 779,85 € à l'AAPPMA de Schweighouse-sur-Moder sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatrième jour du mois de mai, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 17 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte : N°2023DEL_0061

N° de feuillet :

20. Subvention à la Maîtrise Sainte Philomène

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le chef d'établissement de l'Institution Sainte Philomène pour une participation

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

financière à la tournée musicale (5 concerts) à Metz et à Bruxelles, de la Maîtrise Sainte Philomène qui a eu lieu du 18 au 24 mai 2023 et qui concerne 3 élèves de Schweighouse.

Il propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 162 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 162 € concernant la tournée musicale de la Maîtrise Sainte Philomène,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :